## MAIRIE DE VUE 44640

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MARDI 7 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de VUE, dûment convoqué le 28 février 2017, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe BOCQUET, en séance ordinaire, le mardi sept mars deux-mil dix sept à vingt heures.

ETAIENT PRESENTS: Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Nadia THOMAS, Laurent GROLLIER, Ginette WERLER, Odile NORMAND, Nadège HALLIER, Stéphane GOOSSENS, Franck PARIS

ETAIT EXCUSE: Benjamin LERAY qui a donné pouvoir à Nadia THOMAS

ETAIENT ABSENTS: Johanna BERTIN et Franck SULPICE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ginette WERLER

Membre du Conseil Municipal en exercice 12 - présents 9

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

## DCM 2017 - 0305 - PARC NATUREL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la région des pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la région.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**CONFIRME** son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Christophe BOCQUET

ET

Accusé de réception en préfecture 044-214402208-20170307-DCM005032017-DE

Date de télétransmission : 09/03/2017 Date de réception préfecture : 09/03/2017 1